



Communiqué
20 janvier 2017

Adoption définitive du Projet de loi « Egalité et Citoyenneté » Des avancées intéressantes portées par la mobilisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Après un travail de près d'un an, le texte définitif de la loi Égalité et Citoyenneté a été adopté par l'Assemblée Nationale le 22 décembre 2016. De l'abrogation du délit de blasphème (article 172) en Alsace-Moselle à l'évolution du code civil en matière de punition dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale (article 222), le spectre est bien large pour lire clairement les derniers actes d'une priorité jeunesse et une ambition pour la jeunesse.

Pour autant, cette loi constitue un progrès en matière de politique jeunesse et d'engagement. Nous regrettons qu'elle ne porte pas plus encore la valorisation et la reconnaissance de la diversité des formes d'engagement et nous observons que le chemin à parcourir pour réduire les inégalités entre les jeunes et favoriser l'émancipation de toutes et de tous est encore long.

Cependant, une des réussites de cette loi est d'avoir suscité **la mobilisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire** qui ont porté auprès du Gouvernement et des parlementaires des propositions notamment dans son titre I autour de l'engagement citoyen : création d'un congé d'engagement associatif pour les actifs bénévoles, reconnaissance systématique de l'engagement dans les diplômes de l'enseignement supérieur, droit de publication et majorité associative à 16 ans, généralisation des conseils de jeunes, ...

Le Cnajep investi dans cette mobilisation est très heureux de l'adoption dans l'article 54 du point III. – *Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un **processus annuel de dialogue structuré** entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État.*

Il est le résultat d'un travail de co-construction et de portage politique avec des députés que nous remercions vivement.

Il nous appartient, jeunes, associations et pouvoirs publics de faire vivre cette ambition de la participation des jeunes aux politiques publiques !

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. www.cnajep.asso.fr

Contact : Audrey Baudeau – Tel : 01 40 21 14 21 - 06 77 14 75 96
cnajep@cnajep.asso.fr